

Prud'homales 2008

Vous votez le 3 décembre prochain

Le contexte est difficile et l'avenir incertain, pour l'industrie automobile en particulier. Ce n'est pas le moment de baisser les bras. D'autant plus que, dans des périodes comme celle que nous vivons, les litiges entre employeurs et salariés sont monnaie courante et risquent hélas de s'amplifier. FO Métaux se bat pour éviter que ces litiges arrivent. Mais quand ils arrivent, nous continuons à nous battre pour rétablir les salariés dans leurs droits. Nos élus FO au conseil de prud'hommes sont essentiels pour mener ce combat.

Quel est le rôle du conseil de prud'hommes ?

Le conseil de prud'hommes est une juridiction, c'est-à-dire un tribunal, dont le rôle est de régler par voie de conciliation ou de jugement les litiges individuels nés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre un salarié et son employeur.

Pourquoi voter pour un candidat FO Métaux ?

- Parce qu'un litige, ça n'arrive pas forcément qu'aux autres.
- Pour manifester votre attachement à la relation juste et équilibrée entre employeurs et salariés, que FO Métaux défend depuis toujours.
- Parce que le conseiller prud'homal FO est expérimenté donc compétent.
- Parce qu'il est aussi facile qu'indispensable de voter.
- parce que FO a le plus "conventionnel".
- Pour affirmer votre choix de la liberté et de l'indépendance.

Pourquoi voter pour un candidat FO Métaux ?

- » **Parce qu'un litige, ça n'arrive pas forcément qu'aux autres.** Vous pouvez très bien rencontrer un problème de licenciement, de harcèlement, de discrimination etc. Dans ce cas, vous avez des droits et ces droits doivent être défendus. Le conseiller prud'homal FO vous connaît bien, il saura vous comprendre et faire respecter vos droits.
- » **Pour manifester votre attachement à la relation juste entre employeurs et salariés, que FO Métaux défend depuis toujours.** Au conseil de prud'hommes, nous avons notre mot à dire à égalité avec les patrons, c'est un droit acquis (unique au monde!) et un atout pour nous faire respecter. Utilisons-le!
- » **Parce que le conseiller prud'homal FO est compétent.** Un tribunal est un tribunal : s'il est facile de le saisir, y défendre ses chances peut être complexe. Les conseillers Force Ouvrière sont compétents, ont souvent une longue expérience et sont formés par des juristes affûtés sur les litiges du travail.
- » **Parce que c'est facile de voter.** Souvent, l'abstention tient aux difficultés pour aller voter. Ce ne sera pas le cas chez Renault (FO vous dit « comment voter » en page 4 de ce document).
- » **Parce que FO a un « plus ».** Notre organisation est celle qui a négocié et signé une grande majorité des conventions collectives, celles-là mêmes qui sont en cause lors des litiges à trancher aux prud'hommes. On défend mieux ce qu'on connaît bien!
- » **Pour affirmer votre liberté de choix.** Si FO est bien représentée dans les résultats du vote, ce sera la preuve que nos valeurs, l'indépendance et la liberté de choix des salariés sont et doivent rester fortes.

Les enjeux

Quels sont les litiges concernés ?

- » La compétence des conseils de prud'hommes ne vise que les litiges d'ordre individuel. Cette règle exclut donc les conflits mettant en jeu des intérêts collectifs comme l'interruption d'une grève par exemple.

Le conseil de prud'hommes peut être saisi dès lors que le désaccord concerne le contrat de travail, quel qu'il soit (CDI, CDD, contrat d'apprentissage, etc.). Il est donc compétent :

- tout au long de la durée de vie du contrat (litiges concernant les salaires, primes, congés, formation, discrimination, etc.);
- lors de sa rupture (licenciement, indemnisation, clause de non concurrence, etc.).

A savoir

50 % des affaires concernent la rupture du contrat de travail et 40 % le règlement des salaires (ou autres éléments de rémunération : primes, heures supplémentaires, etc.).

Le conseil de prud'hommes peut, dans certains cas, mettre un terme au contrat de travail en lieu et place d'une démission ou d'un licenciement. C'est la résiliation judiciaire.

Les conseils de prud'hommes sont également compétents pour un litige opposant deux salariés, si celui-ci est lié au travail.

Qui vote le 3 décembre ?

Tous les salariés, cadres et ingénieurs compris !

Chez Renault, tous les salariés peuvent voter. C'est votre droit, c'est votre intérêt.
Tous les salariés, cela inclut les cadres et les ingénieurs.

A savoir

En 20 ans, le contentieux prud'homal dans l'encadrement a augmenté de 78% (Ministère de la Justice 2006). Dans plus de la moitié des cas, il s'agit d'un licenciement abusif pour motif personnel (faute grave, insuffisance professionnelle, etc.)

Actuellement près de 15000 conseillers prud'hommes sont répartis dans l'ensemble des départements au sein des conseils prud'hommes.

Les candidats FO Métaux

Voter FO Métaux, c'est donner de la force à votre voix !

Le 3 décembre prochain, vous êtes appelés à élire vos futurs conseillers prud'hommes. Ces élections prud'homales représentent un enjeu social majeur, pour vous et pour Renault. En cas de désaccord lié à l'application d'un contrat de travail, elles vous permettent d'être certain que celui-ci soit tranché par des juges issus du monde professionnel, parmi lesquels vos conseillers FO, proches de vous, engagés et compétents.

Le Siège

Patrick Monange,
Farid Bekka,
Norbert Baudry,
Gilles Brusson,
Gabriel Ropers,
Michèle Correc,
Francis Godin,
Lucien Hotin,
Serge Carlet,
Boris Doucet

Flins

Michel Barbier,
Laurent Sedille,
Nordine Slimane,
Eric Contoux,
Philippe Clément

Sandouville

Emmanuelle Couland,
Jean-Noël Briand,
Fabien Gloaguen,
Miguel Vidal,
Sylvain caudebec,
Philippe jardin

Choisy

Mohamed Basset,
Marc Joaquin,
David Collinet,
Lionel Moucaud,
Abdelkader Goumiri

Douai

Arsène Mercier,
Denis Darras,
Jean-Marie Pollart,
Gilles Morel,
Jean-Marc Huguet,
Didier Blond,
Jean-Claude Cendlak,
Jean-Marie Ravry,
Raymond Lemaire,
Véronique Ferderak,
Gérard Lolivier,
Isabelle Andrieu,
Sid Khaouani,
Serge Deregnancourt

Rueil-Lardy

Eric Tousseux,
Christophe Legardinier,
Emmanuel Retailleau

Le Mans

Christelle Fromage,
Jean-Pierre Langevin

Cergy

Albin Caut,
Stéphane Beltran,
Philippe Lancien,
Didier Suire

Technocentre

Nicole Barsacq,
Patrick Biau,
Laurent Smolnik,
Jean Ribera

Cléon

Philippe Leuret,
Antony Spinos,
Aurélié Baudu,
Olivier Fleury

Sovab

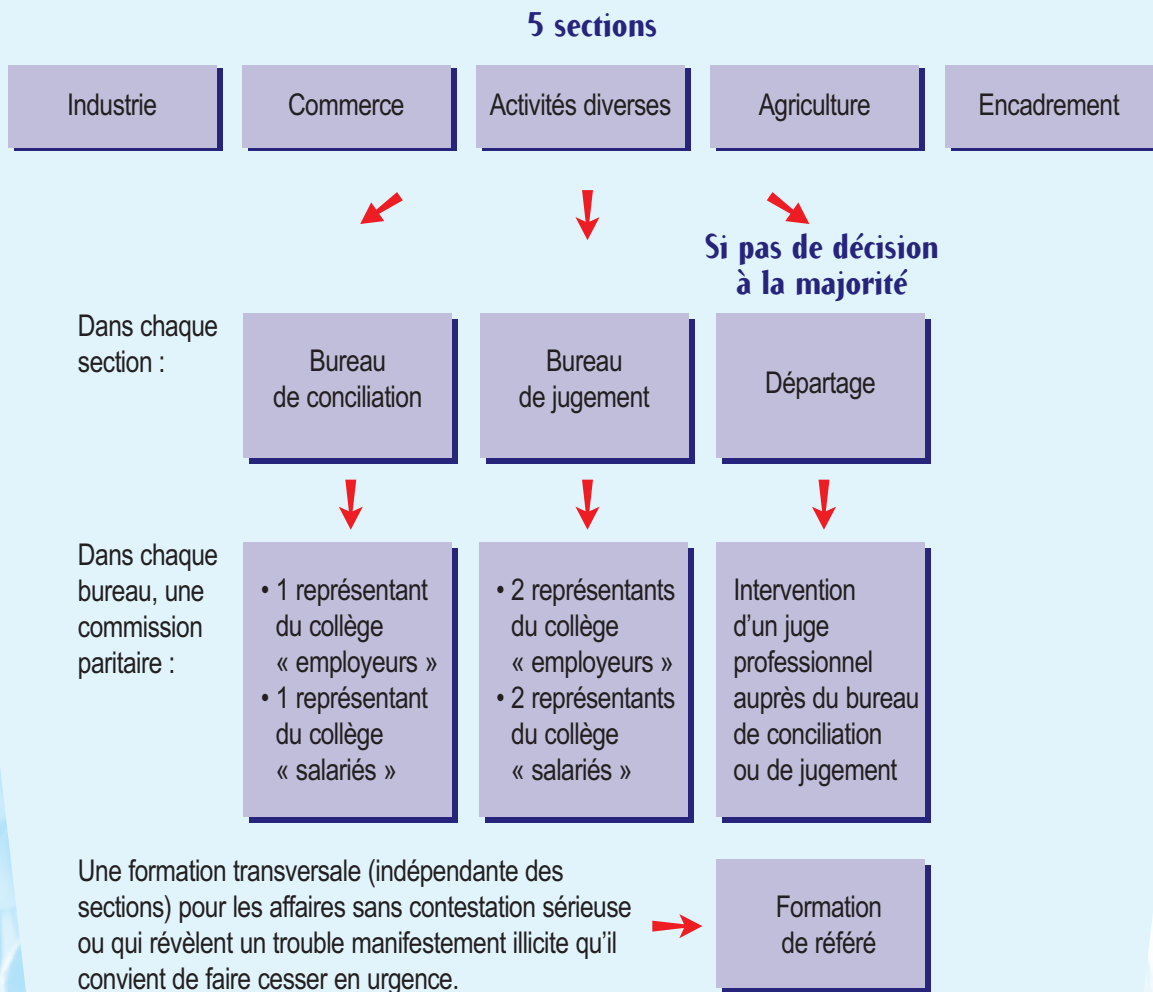
Patrice Viennet,
Gérald André,
David Thiry,
Denis Betou

MCA

Pascal Leurs,
Sébastien Bodchon,
Augustin Kusz

Schéma récapitulatif

Composition et fonctionnement d'un conseil de prud'hommes



Donnez de la force à votre voix!